

PLAN DE COURS

HISTOIRE DE LA SYRIE CONTEMPORAINE (COURS EN LIGNE)

HIS 4666

Numéro du cours

Titre du cours

A-2022

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

WINTER, STEFAN

Nom et prénom

CLIQUEZ ICI

Poste

WINTER.STEFAN@UQAM.CA

Courriel

A-6220

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Par courriel / Zoom – winter.stefan@uqam.ca

COURS EN LIGNE – SEPT. - DÉC. 2022



Table des matières

1. Description du cours.....	2
2. Place du cours dans le programme - Objectif du cours.....	2
3. Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage.....	3
3.1 Formules pédagogiques.....	3
4. Sommaire des évaluations - Pondération.....	5
5. Calendrier du cours.....	5
6. Modalités du cours.....	6
6.1 Modalités de participation au cours.....	6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation.....	6
6.3 Modalités de remise des travaux.....	6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements.....	6
7. Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1 Documentation obligatoire.....	7

7.2 Documentation complémentaire.....	7
8. Références	8
8.1 Règlement no 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat.....	8
8.2 Documents additionnels d'information	8
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire	9
8.4 Politique no 16 contre le harcèlement sexuel / Politique no 42 contre le harcèlement psychologique	10
8.5 Compétences	10

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours trace l'histoire de la Syrie moderne, de la fin de l'Empire ottoman jusqu'au début de la révolte contre le régime de Bachar al-Assad en 2011. Il visera à comprendre l'impact des réformes tanzimat et l'émergence d'une identité syrienne au XIXe siècle, l'imposition du Mandat français et la création de L'état syrien dans les années 1920, l'indépendance nationale et la période des coups militaires. La présidence de Hafez al-Assad (1971-2000), la montée de l'islamisme, l'implication militaire au Liban et la libéralisation économique qui marqua les dernières années de stabilité au pays seront aussi abordées. Ce cours veut recevoir l'histoire récente de la Syrie non seulement en fonction de développements politiques, mais à travers une longue évolution sociale, idéologique, industrielle et culturelle.

2. PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

- reconnaître les principaux acteurs et événements historiques relatifs à la formation des États modernes au Proche-Orient (connaissances)
- situer les faits politiques de l'émergence du Proche-Orient moderne dans leur contexte social, économique, régional et international (interprétation)
- formuler des problématiques et déployer et cadrer ses connaissances historiques du Proche-Orient en des débats historiographiques ou d'actualité (argument)

3. CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Couverture des thématiques majeures dans l'histoire de la Syrie contemporaine (XIXe-XXIe siècle) dans son contexte régional (Liban, Palestine/Israël, Irak, Turquie, Iran), ainsi que des approches méthodologiques et problématiques de recherche dans le domaine. Chaque séance hebdomadaire sera consacrée à une période ou thématique clé relative à l'histoire politique, la société, la religion, les minorités (par exemple kurdes), la culture, etc., en Syrie, avec une attention particulière aux réformes modernes et à la montée du nationalisme arabe à la fin de la période ottomane, la Première Guerre mondiale et la fondation de l'État syrien, le conflit israélo-arabe, la mise en place du régime autoritaire du Baas, la présidence des Assad, la libéralisation économique et l'ouverture sociale des années 1990 et finalement des débuts de la Guerre civile en 2012. Les lectures à faire en préparation soutiendront les problématiques développées en classe à l'appui de présentations powerpoint, d'extraits de films et de vidéos et d'exercices de lecture en groupe.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

- Lectures hebdomadaires (2-3 hrs par cours), dans Mathieu Rey, *Histoire de la Syrie, XIXe-XXIe siècle* (Paris : Fayard, 2018), ou, comme alternative, dans Caroline Donati, *L'Exception syrienne : entre modernisation et résistance* (Paris : La Découverte, 2009). D'autres lectures seront rendues disponibles aux participant/es au fur et à mesure.
- Exposés magistraux à l'appui de PowerPoint (2 hrs par cours)
- Visionnement d'extraits de films ou
- Exercices de lecture et de discussion en groupe (½ hr par cours)
- Préparation d'une bibliographie raisonnée et d'un essai final de 12-15 pages
 - Contrôle de mi-session et examen final

ÉVALUATION

1. Participation	10 %	
Présence et contributions aux discussions en classe.		
2. Examen de mi-session	20 %	21 octobre

Durée : 60 min. Trois parties : identification de lieux sur une carte ; questions aux choix multiples ; questions à réponses courtes (24-36 lignes). Choix de sujets dans chaque partie.

3. Recherche bibliographique	10 %	4 novembre
-------------------------------------	-------------	-------------------

Longueur : 3-5 pages. Prologue à l'essai-recherche. Définissez un sujet de recherche relatif à l'histoire contemporaine de la Syrie. Composez une bibliographie raisonnée d'au moins 8 textes (monographies et articles scientifiques ; pas de manuels, recueils ou sites web) qui constitueraient un fondement incontournable pour l'étude de votre sujet. Veillez à bien inclure 1) le titre et une courte description (un paragraphe) de votre sujet ; 2) les données bibliographiques complètes et 3) une appréciation en 100-200 mots de l'apport particulier du texte au champ d'étude, pour chacun des textes choisis.

4. Question-essai	30 %	9 décembre
--------------------------	-------------	-------------------

Longueur : 12-15 pages. Rédigez un essai sur une problématique liée à la matière du cours (normalement la même que pour la bibliographie). Il ne s'agit pas de *décrire* un événement, un personnage ou une situation sociale, mais d'*évaluer* sa portée, les raisons de son apparition ou de son importance. Votre travail sera de présenter un questionnement original sur un sujet de votre choix, notamment en présentant et comparant les différents points de vue qui ont déjà été proposés sur ce sujet (introduction), d'étaler vous-même un **argument** sur la base de vos lectures dans des sources ou de la littérature spécialisée pour formuler une réponse à votre question (développement), et de proposer, dans la lumière de l'analyse que vous avez faite, une nouvelle interprétation de votre sujet (conclusion).

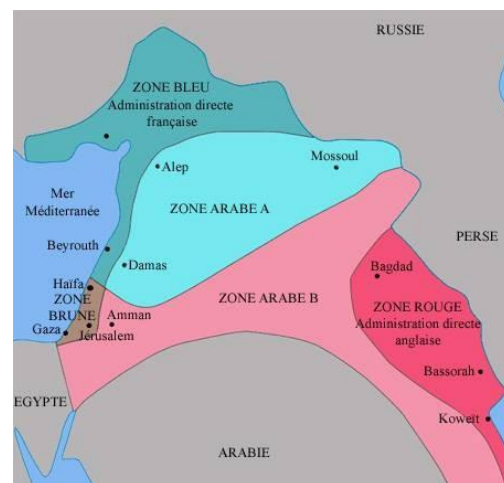
5. Examen final	30 %	16 décembre
------------------------	-------------	--------------------

Durée : 120 min. Trois parties : questions à choix multiples ; questions à courtes réponses (24-36 lignes) ; question de synthèse (2-3 pages). Choix de sujets dans chaque partie.

Critères d'évaluation

- cohésion entre la réponse et la question
- connaissance de la matière mise en évidence
- originalité de pensée
- impression littéraire (français, style)

[À droite : plan de partage Sykes-Picot, 1916)



4. SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation	10	
Examen mi-session	20	21 oct.
Recherche bibliographique	10	4 nov.
Question-essai	30	9 déc.
Examen final	30	16 déc.

5. CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	9 sept.	Introduction	
2	16 sept.	La Grande Syrie sous les Ottomans	Rey, chap. 1, 11-51 et 2, 53-92
3	23 sept.	L'éveil syrien/arabe, 1876-1913	Rey, chap. 3, 93-120
4	30 sept.	La Syrie dans la Grande Guerre, 1913-1923	Rey, chap. 4, 121-152
5	7 oct.	L'impérialisme et le mandat français, 1920-1946	Rey, chap. 5, 153-182
6	14 oct.	La jeune république et la société « féodale », 1946-1958	Rey, chap. 6, 183-213
7	21 oct.	EXAMEN DE MI-SESSION / Les années idéologiques, 1958-1970	Rey, chap. 7, 215-240
8	28 oct.	<i>Semaine de lecture - pas de cours</i>	
9	4 nov.	Hafiz al-Assad et le mouvement correctif, 1970-1985	Rey, chap. 8, 241-267
10	11 nov.	L'ouverture diplomatique et économique, 1985-2000	Rey, chap. 9, 269-290
11	18 nov.	Séance spéciale : film « Al-Lail » (optionnel)	Donati 129-160
12	25 nov.	Bachar al-Assad et les faux espoirs, 2000-2011	Rey, chap. 10, 291-315
13	2 déc.	Une société en crise	Donati 211-243
14	9 déc.	Le début de la guerre civile, 2011-2012	Donati, 245-269
15	16 déc.	Examen final	

6. MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

- lectures hebdomadaires obligatoirement faites en préparation de chaque séance
- présence obligatoire à chaque séance (l'assiduité et la participation aux discussions seront notées)
- soumission des deux travaux écrits dans les délais donnés
- participation obligatoire au contrôle de mi-session et à l'examen final

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

Aucune reprise de contrôle ou d'examen. La note finale de l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation pour un motif valable sera calculée sur la base des notes des autres évaluations.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Les travaux écrits doivent être remis en fichier numérique WORD seulement (aucune remise en format pdf). Les dates de remise indiquées dans le plan du cours sont fermes. Les pénalités de retard sont de 1 sur 20 par jour ouvrable. Toute exception aux dates limites pour raison motivée doit être approuvée **avant** la date de remise ou d'examen. Ne seront accordées des exceptions après la date de remise que sur présentation d'un certificat médical.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7. BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Manuel du cours (en vente à la Co-op UQAM) :

Mathieu Rey, *Histoire de la Syrie, XIXe-XXIe siècle* (Paris : Fayard, 2018).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Caroline Donati, *L'Exception syrienne : entre modernisation et résistance* (Paris : La Découverte, 2009).

Fabrice Balanche, *Atlas du Proche-Orient arabe* (Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012).

8. RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

8.2 DOCUMENTS ADDITIONNELS D'INFORMATION

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	Très bien
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	Bien
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL / POLITIQUE NO 42 CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

La Politique n° 42 contre le harcèlement psychologique : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement psychologique :

- Abus de pouvoir ou d'autorité
- Conflit relationnel
- Incivilité

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique no 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS Trêve pour Elles – point de services à l'UQAM : **514 987-0348**; calacs@uqam.ca ; www.trevepourelles.org
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable